



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060091

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/03/2024 8H42 C:005360 I:19722
V/REF : 933991
V/Email reçu le Mardi 12/03/2024 a 8H42

SELON DEVIS N° 4030040

V/REF.IMM. 02251
IMMEUBLE : ZAC P.CLAUDEL -2251
12a20/21/23, CHARLES DE GAULLE
1/3, RUE JEAN MOULIN
69800 ST PRIEST

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2024

Référence Marché: M_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N20 GAULLE -LOGEMENT DE M.OUKHATTOU AU RDC -TEL.06 29990773-MOUNIR
06 10165727-HIND

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4030040 du 11/03/2024 d un montant de
993,38 EURO HT

Donneur d'ordre : M. S LOUVIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
COUPURE D'EAU DE L'ALLEE N°20
DEGARNISSAGE DE LA DALLE DEPUIS LE LOGEMENT DE M.OUKHATTOU AU RDC SI
NECESSAIRE AVEC CONFECTION D'UNE TRAPPE POUR ACCES
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTION PVC DN100 DEFECTUEUSE
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE
REPLI DU CHANTIER

NOTRE AFFICHAGE DU 11/04/2024.

NOTRE INTERVENTION DU 22/04/2024

OBSERVATIONS : KI AB Email envoyé le 21/05/24 a 14H26 M. L. JOUMNI

KI LCOMPTER Email envoyé le 21/05/24 a 14H25 M. L. JOUMNI

LE BON DE COMMANDE N 933991 EST DEJA FACTURE SOUS NOTRE REFERENCE
29/02/2024 11H19 MERCI DE NOUS ENVOYER UN NOUVEAU BON DE COMMANDE POUR
REGULARISATION OU NOUS CONFIRMER PAR RETOUR DE MAIL SI NOUS POUVONS
EDITER UNE SECONDE FACTURE AVEC CE MEME BON DE COMMANDE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060091

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 23/04/24 a 12H24 M. S LOUVIER

EB LGESTION EMAIL en CC le 12/03/24 a 09H28 jasmine.defdaf@semcoda.com

EB LGESTION Email envoyé le 12/03/24 a 09H28 Mme C. CUAU

EB LGESTION Email envoyé le 12/03/24 a 09H28 M. S LOUVIER

MERCI DE NOUS CONFIRMER LES COORDONNEES DES OCCUPANTS CONCERNES AFIN DE
PERMETTRE UNE PRISE DE RDV

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Forfait Affichage - Coupure d'eau	27,25	27,25
1,00	Travaux de Plomberie parties communes	921,00	921,00
3,00	Metre(s) de PVC dn 100	4,98	14,94
1,00	Culotte(s) pvc dn 100	9,35	9,35
1,00	Bouchon(s) de visite PVC dn 100	7,73	7,73
1,00	Coude(s) PVC dn 100	8,49	8,49
2,00	Manchon(s) PVC Dn 100	2,31	4,62
TOTAL H.T.			993,38
T.V.A. a 10,00%			99,33
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1092,71</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 933991 du 07/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: sylvain.louvier@semcoda.com

Lieu d'intervention

16/18/20

AVENUE CHARLES DE GAULLE

69800 ST PRIEST

Référence de la Demande

THCHYGPCI Txv hors contra Hygiene

Partie cne int.

1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

02251-00001-00004 18 AVENUE CHARLES DE
GAULLE

Délai

Date limite exécution : 22/03/2024

Observations

SELON DEVIS 4030040

CHARGE DE SECTEUR MR LOUVIER : 06 68 67 43 93

EMPLOYEE D'IMMEUBLE MME LLAMAS : 06 76 01 32 85

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0005 DEVIS N° 4030040 Travaux de plomberie PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES AFFICHAGE COUPURE D'EAU COUPURE D'EAU DE L'ALLEE N°20 DEGARNISSAGE DE LA DALLE DEPUIS LE LOGEMENT DE M.OUKHATTOU AU RDC SI NECESSAIRE AVEC CONFECTION D'UNE TRAPPE POUR ACCES DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTION PVC DN100 DEFECTUEUSE REMISE EN EAU CONTROLE ETANCHEITE REPLI DU CHANTIER =====	1,00	993,38	993,38	99,34	1 092,72
Quantité Heures - Suppléments - Descriptif P.U. HT 1,00 Forfait Affichage - Coupure d'eau 1,00 Travaux de Plomberie parties communes					
Quantité Fournitures - Mises en oeuvre P.U. HT 3,00 Mètre(s) de PVC dn 100 1,00 Culotte(s) pvc dn 100 1,00 Bouchon(s) de visite PVC DN 100 2,00 Manchon(s) PVC Dn 100					

Total H.T.	993,38
Total TVA	99,34

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 933991 du 07/03/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Total TTC

1 092,72

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LOUVIER Sylvain le 07/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **18 AVENUE CHARLES DE GAULLE 69800 ST PRIEST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **12/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 933991